

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le 25 mars, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armelline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Gahitan FAUST, Hervé GONNON, Aline MONTILLA, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET, Marianne TARDY.

Excusé(s) : Yamina MAHOUCHE a donné pouvoir à Aurélien FERLAY.

Absent(s) : Aucun.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Monsieur Gahitan FAUST est désigné pour remplir cette fonction.

1. Approbation du procès-verbal de séance du 2 mars 2023

Le procès-verbal de séance du 2 mars 2023 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées. Aucune remarque n'est effectuée. Le procès-verbal de séance du 2 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu-compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. et point sur les déclarations d'intentions d'aliéner reçues

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations effectuées par le conseil municipal. Les principales décisions et dépenses réalisées depuis la dernière séance concernent les sujets suivants : travaux plomberie école, vérification extincteurs, réparation tracteur et débroussailleuse, entretien filtres VMC école et bibliothèque, hébergement logiciel bibliothèque.

Monsieur le Maire rend également compte des déclarations d'intention d'aliéner et des avis SAFER sur bâtis reçus en mairie depuis la dernière séance. Il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain.

3. Marché de producteurs 2023

La commune de Moras-en-Valloire conserve son marché mensuel de producteurs et artisans chaque premier vendredi du mois de 17h à 20h, à partir du vendredi 7 avril et jusqu'au 1^{er} septembre 2023.

Des flyers ont été reçus en mairie et seront distribués dans les boîtes aux lettres.

Une douzaine de producteurs et artisans seront présents. Une animation avec orgue de barbarie sera également proposée pour le lancement de saison le 1^{er} vendredi.

De l'aide est nécessaire pour l'installation et surtout pour le rangement. Les services techniques prépareront en amont l'installation. Un tableau de présences des élus est complété pour un engagement et de l'aide sur chaque marché.

4. Rencontres de quartiers 2023

Le Conseil Municipal réitère cette année les « rencontres de quartiers » initiées depuis 2009 et reconduites à un rythme biennal. Ces rencontres permettent une proximité sur le terrain et sont l'occasion pour chacun d'aborder différents sujets. Entre mai et juin, le Conseil Municipal se déplacera dans toute la commune, attentif aux remarques et à l'écoute des propositions exprimées.

Les élus seront présents sur place :

- **Vendredi 28 avril 18h** Siberton / La Fabry
- **Samedi 6 mai 10h** Le village (partie Est jusqu'à la place) / Les Terreaux
Montée de la Madone/ Les Ormes / Fontblanchet
- **Vendredi 12 mai 18h** Moureton / Fortune
- **Samedi 13 mai 10h** Les Bises
- **Vendredi 26 mai 18h** Le Val d'Or / Les Ramus / Les Terrasses / Le Bellevue
- **Samedi 3 juin 10h** Le village (partie Ouest jusqu'à la place) / Rue de l'église

Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres concernées pour chaque date.

En cas de mauvais temps, rendez-vous est donné en Mairie salle des mariages.

Il est naturellement possible de participer à une autre rencontre en cas d'indisponibilité à la date indiquée pour son quartier. Un tableau de présences des élus est complété avec un minimum de 4 à 5 élus pour chacune des dates.

5. 50^e édition de la fête du muguet

Monsieur le Maire rappelle la 50^e édition de la fête du muguet et les 50 ans du petit train. Une réunion regroupant les associations L'Ecolline et le Comité des fêtes a permis une ébauche du déroulé de la journée. Un temps officiel vers 16h sera organisé avec la municipalité, les membres fondateurs et les enfants du Conseil municipal junior. Sont également prévus : un tableau de rétrospective historique, une sculpture sur bois en forme de brin de muguet, des tabliers sérigraphiés pour les bénévoles. Le Conseil municipal décide d'un soutien financier pour cette occasion. Le montant sera précisé ultérieurement. Une corvée de nettoyage de la clairière est organisée le samedi 22 avril dès 9h30. Tous les bénévoles sont les bienvenus.

6. Complément indemnitaire annuel pour le personnel communal

Faisant suite au vote du budget 2023, Monsieur le Maire rappelle que les grilles de rémunération dans la fonction publique, particulièrement en catégorie C, ne sont pas élevées et que l'inflation a fait un retour très fort depuis l'an dernier, sur les produits alimentaires notamment. La hausse nationale du point d'indice appliquée depuis juillet 2022 (+3,5%) n'est pas suffisante pour préserver le pouvoir d'achat des agents. Aussi, il propose instaurer d'un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour tous. Il s'agira concrètement d'un complément de rémunération versé deux fois par an. Celui-ci pourra aller jusqu'à 500 € versés en juin (avant l'été) et 500 € versés en novembre (avant Noël).

Conformément à la réglementation, cette attribution facultative sera modulée par l'autorité territoriale entre 0 et le plafond fixé en fonction de l'engagement professionnel et la manière de servir.

Le montant ne sera pas proratisé en fonction du temps de travail, sauf pour les postes dont la durée serait inférieure à 50% d'un temps complet (moins de 17h30 par semaine en moyenne).

L'attribution du CIA est conditionnée à une présence d'au moins 6 mois dans la collectivité. Cette mesure concourra aussi à fidéliser les agents et rendre plus attrayants les postes (parfois recrutés à temps non complets) dans les collectivités.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de la délibération cadre sur le régime indemnitaire des agents (RIFSEEP).

7. Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un nouveau grade au tableau des emplois en raison du recrutement nécessaire suite au départ en retraite d'un adjoint principal de 2^e classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide la création à compter du 1^{er} mai 2023 d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions d'agent polyvalent du service technique communal et modifie, par conséquent, le tableau des emplois.

8. Point sur l'agenda, dossiers en cours et questions diverses

Retour sur évènements : challenge bouliste Porte de DrômArdèche, réunion de la CCID, réunion équipe bibliothèque, commission économie Porte de DrômArdèche, réunion Comité des fêtes/Ecolline, entretiens pour recrutement service technique, café mille-feuille, forum de l'emploi Porte de DrômArdèche, assemblée générale Moras son église, assemblée générale Valloire Loisirs, réunion CMJ, cérémonie du 19 mars, conseil d'administration du CCAS.

Monsieur le Maire précise qu'un arrêté permanent de circulation pour les commémorations a été pris en 2019. La sono portable mérite une réparation ou un nouvel investissement.

Quelques dates à venir :

- Réunion bilan forum des associations le 29 mars à Lapeyrouse Mornay.
- Assemblée générale bibliothèque le 30 mars.
- Brocante/diots Comité des fêtes le 2 avril.
- Marché des producteurs le 7 avril.
- Réunion Conseil municipal junior le 8 avril.
- Commission DETR Préfecture le 14 avril.
- Spectacle conte musical salle des fêtes le 16 avril.
- Corvée nettoyage site fête muguet le 22 avril.
- Réunion Conseil municipal junior le 29 avril.
- Fête du muguet le 1^{er} mai.
- Marché des producteurs le 5 mai.
- Commémoration le 8 mai.
- Reprise des « rencontres de quartiers » entre avril et juin 2023.

Prochaines réunions du Conseil municipal : Jeudi 4 mai 2023 à 19h30, Mardi 13 juin à 19h30 et Mardi 11 juillet à 18h30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.